

Accueil et secrétariat de la Maison de repos

Tél : 087/69.33.11 Fax : 087/69.33.28

Mail : maison.repos@cpas-herve.be

Unité Court-séjour et Accueil de jour

Delphine FAGARD, infirmière sociale

Tél : 087/69.30.37

Mail : delphine.fagard@cpas-herve.be

Directrice de la Maison de repos

Anne-Sophie DERZELLE

Tél : 087/69.33.09

Mail : anne-sophie.derzelle@cpas-herve.be

Infirmières en chef

Cécile FAFCHAMPS,

Christelle MUIJTJENS

Françoise MUNOZ LOPEZ

Référente démence

Jessica LAHAYE, ergothérapeute

Médecin coordinateur

Docteur Guy DARON

N° agrément M.R.: 063.035.022

M.R.S.: S/1087

CJ: 063.035.762

Du neuf à la Maison de repos

Dès le 1^{er} décembre 2017, la Maison de repos et de soins du C.P.A.S. de HERVE disposera d'un Centre d'accueil de jour, qui sera installé au rez-de-chaussée.

Le **Centre d'accueil de jour** permet aux personnes âgées de plus de soixante ans de passer une journée au sein de la Maison de repos et ce, un ou plusieurs jour(s) par semaine.

Son principal objectif est de maintenir à domicile la personne âgée en perte d'autonomie physique ou psychique vivant le plus souvent avec un aidant proche (conjoint, enfant), et/ou ne pouvant rester seule à la maison. Le centre d'accueil de jour permet aux familles de leur accorder un moment de répit, sans les contraintes d'un hébergement. Le centre d'accueil est une bonne alternative pour l'aide aux personnes et permet aux personnes accueillies de se familiariser avec la Maison de repos, de tisser des liens sociaux et d'appréhender plus favorablement l'entrée en Maison de repos si cela s'avère nécessaire par la suite.

Les personnes accueillies pourront bénéficier des animations proposées par une équipe pluridisciplinaire.

**Bienvenue à
la Maison de Repos
Sainte-Elisabeth
du C.P.A.S.
de HERVE**



**Place Lecomte, 29
4650 HERVE**

Président : Eric JEROME

Directeur général : Philippe JEHOLET

**Maison de Repos
Maison de Repos et de Soins
Unité Court-Séjour
Centre d'Accueil de Jour**

Les tarifs :

Centre d'accueil de jour

La journée (diner inclus) : 17€

Maison de repos

Maison de repos et de soins

Chambre commune : 41,91 €/jour

Chambre individuelle : 44,67 €/jour

Court-séjour

Chambre commune : 45,10 €/jour

Chambre individuelle : 49,31 €/jour

Toutes les chambres sont équipées de sanitaires.

Les chambres sont individuelles ou à 2 lits.

Possibilité d'entretenir le linge privé (sauf pour le Court-séjour)

A votre disposition :

- 60 lits de Maison de repos
- 70 lits de Maison de repos et de soins
- 10 lits de Court-séjour
- 8 places en Centre d'accueil de jour



A votre service :

- soins paramédicaux : kinésithérapie, ergothérapie, logopédie
- espace coiffure
- libre choix : pédicure, coiffure
- cafétéria et terrasses
- salles de bains adaptées
- présence continue d'infirmières
- entretien du linge privé
- respect des régimes



Loisirs, détente ...

Créativité	Aromathérapie
Théâtre	Activités culinaires, barbecue
Atelier esthétique	Activités intergénérationnelles
Art floral	Excursions
Gymnastique	Fête des anniversaires
Décoration	Saint-Nicolas, Noël...
Bricolage	Soutien de bénévoles
Massage	...

Un "CANTOUS"

Ce Centre d'Activités Naturelles Tirées d'Occupations Utiles et Sécurisantes est organisé dans un espace spécialement adapté aux personnes en perte d'autonomie psychique et atteintes de désorientation à des stades divers. Le "CANTOUS", composé de 14 lits, propose au résident un lieu de repos, de confort et de sécurité tout en lui permettant de réaliser selon son propre rythme, des activités de la vie journalière.

Une unité de Court-séjour

Cette unité permet aux personnes âgées de séjourner à la Maison de repos pour une durée déterminée : minimum quinze jours et maximum nonante jours, cumulés sur une année civile. Ces personnes peuvent ainsi bénéficier des services mis à la disposition des résidents de l'établissement. L'entrée peut s'envisager suite à une hospitalisation pour permettre à la personne âgée de retrouver son autonomie ou venir en aide aux familles afin de leur octroyer un peu de répit dans la prise en charge de leur parent. La finalité du Court-séjour est le retour à domicile du résident.

